

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1182 du 27/09/2023**

Arrêté du 27 septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

**Délégation encadrement supérieur et talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques.

Date d'application : 2<sup>ème</sup> semestre 2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT PROMOTION ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

portant promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 modifié portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande des intéressés.

**ARRÊTE :**

Article premier

M<sup>me</sup> Karine COQUET, administratrice des Finances publiques adjointe, 5<sup>ème</sup> échelon, actuellement affectée au secrétariat général des ministères économiques et financiers, est promue administratrice des Finances publiques, classée au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade et affectée dans les services centraux de la Direction générale des Finances publiques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Article 2

M. Frédéric FAGUET, administrateur des Finances publiques, 5<sup>ème</sup> échelon, actuellement affecté à la Direction départementale des Finances publiques de la Dordogne, est affecté à la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde, à compter du 2 novembre 2023.

Article 3

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 SEPTEMBRE 2023  
POUR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET  
NUMÉRIQUE, ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>E</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publique

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756